

Prestations d'adaptation pour les travailleurs

Je voudrais aborder un certain nombre d'autres points qui sont d'une grande importance pour l'étude de ce bill. Les fonds dont disposera ce programme seront relativement limités et seront dépensés dans des régions choisies après que le mal aura été fait. Un maximum de quatre ou six localités pourront être désignées en même temps, et les prestations qui seront versées aux travailleurs atteindront environ 175 millions de dollars, moins 90 millions qui sont réservés aux compagnies elles-mêmes, ce qui fait 85 millions. Si l'on divise cette somme par cinq années d'application du programme, on obtient 5.6 millions par année. Si l'on divise maintenant cette somme par les six localités en question, on arrive à environ \$800,000 par localité par année. Je crois savoir que l'une de ces villes est Windsor; on n'ira pas bien loin avec \$800,000 dans cette ville qui a été si gravement touchée l'année dernière et où l'avenir ne s'annonce pas meilleur—du moins pas l'avenir immédiat, même si j'aimerais pouvoir dire le contraire.

Le programme n'a pas été élaboré dans le contexte d'une politique de plein emploi et de réorganisation industrielle massive. Lorsqu'on songe aux graves problèmes qui menacent les secteurs auxquels ce programme peut s'appliquer, et je répète que l'industrie forestière n'est pas concernée, on commence à se rendre compte de l'ampleur de la tâche à accomplir. Cette mesure se présente à un moment où le gouvernement n'a absolument aucune activité.

Le projet de loi ne répond pas non plus au besoin de formules d'action d'embauche comme le système de subventions proposé par le Congrès du travail du Canada et présenté au groupe d'étude Allmand et ailleurs.

Le programme d'embauche communautaire de 15 millions de dollars sera un programme de bien-être analogue à Canada au travail. Il est scandaleux, c'est le moins que l'on puisse dire, d'offrir un programme d'embauche de ce genre à des travailleurs qui reçoivent de \$8 à \$14 dollars de l'heure, et à juste titre.

Le bill n'oblige personne à rendre compte à un office de protection des emplois ou à un autre organisme semblable, des fermetures d'usines ou des mises à pied.

Enfin, le montant des prestations destinées aux travailleurs âgés, dans le cadre du programme des prestations d'adaptation, sera diminué de manière à correspondre aux prestations d'assurance-chômage actuelles, c'est-à-dire qu'elles passeront de 66 p. 100 à 60 p. 100 des gains.

De plus, c'est le Cabinet qui désignera les régions, ce qui signifie qu'il s'agira des décisions purement politiques. Le projet de loi ne prévoit ni lignes de conduite en ce qui concerne le choix des régions ni modalités de demande pour les localités elles-mêmes, lesquelles lignes de conduite et modalités pourraient être examinées par un organisme indépendant. Le programme ne touchera que quelques localités, peut-être même pas plus de dix au cours des quelques années à venir.

L'aide assurée aux industries viendra peut-être en fait récompenser les entreprises inefficaces ou celles qui n'ont pas investi, mais elle pourra tout aussi bien s'adresser à celles qui prévoient de faire des mises de fond.

● (1740)

Enfin, les bénéficiaires de l'aide fédérale ne sont nullement tenus de s'engager à faire prospérer leur entreprise à l'avenir. Il me semble que certains problèmes qu'a soulevés le MEER devraient nous avoir enseigné la prudence de telle sorte que, comme l'ont proposé des députés d'en face—il est à peu près temps qu'ils recommencent à parler ceux-là—chaque fois que le gouvernement fournirait une aide financière concrète, nous devrions exiger qu'il y ait une forme de surveillance, sinon une participation, de même qu'un apport qui garantisse le développement continu et la collaboration de ces secteurs. Le gouvernement aussi bien que la collectivité devraient avoir leur mot à dire dans l'utilisation des deniers publics. Les contribuables sont en droit d'escompter que leur investissement rapporte. Lorsque les contribuables investissent leur argent dans un secteur d'activités, ils devraient y être représentés par quelqu'un du gouvernement, qui veille aux intérêts de l'État. Ces représentants pourraient être des employés ou des notables de la localité, tel qu'un conseiller municipal ou un membre de l'administration locale ou régionale qui, au nom du gouvernement, amènerait le secteur en question à remplir, dans une certaine mesure, ses obligations sociales. Une certaine responsabilité sociale existe encore pour les employeurs qui vivent au moins dans la collectivité; ils y ont des obligations à l'égard des actionnaires et ne doivent recourir aux mises à pied qu'en tout dernier ressort. A notre époque de conglomerats internationaux, de multinationales et de grandes compagnies nationales, ce sens des responsabilités sociales n'existe plus; nous devons le ranimer pour que la collectivité ou l'employé ait son mot à dire—pas forcément contrôlé—et que, quand une compagnie est forcée de bouleverser leur vie, ceux qui sont directement touchés le sachent d'avance. Ainsi renseignés, ils pourront exercer une certaine influence sur leur milieu, les médias et les compagnies en cause, et les amener à jouer un rôle plus soucieux de leurs responsabilités sociales, et à rétablir l'équilibre entre celles-ci et celles qu'ils ont envers leurs actionnaires comme il se doit, et comme il est compréhensible.

Le bill à l'étude n'en tient absolument aucun compte. Bien que ce n'en soit pas le principal objectif, il n'est sûrement pas trop tôt—il est peut-être déjà trop tard—pour commencer à s'orienter dans cette direction. Le projet de loi dont nous sommes saisis devrait ranimer, au moins dans certains secteurs de notre économie, le sens social si répandu du temps que les entreprises appartenaient à des gens de l'endroit.

Encore ici, rien ne garantit d'aide fédérale à long terme une fois le secours initial accordé. Le bill ne prévoit aucune participation en échange de l'apport fédéral et des dollars du contribuable versés au trésor fédéral.

Enfin, je dois avouer être fort déçu que le gouvernement fédéral n'ait pas su rédiger un bill qui reflète plus de compréhension. Je le répète, les travailleurs canadiens sont tout à fait embêtés par le dédale de règlements qui régissent le régime d'assurance-chômage, et les employeurs et leurs représentants partagent ce sentiment. A mon avis, le bill rend le dédale encore plus inextricable et les gens seront davantage embêtés.